

## Méthodologie du Programme ART GOLD Maroc

### 1. Qu'est-ce que le Programme ART GOLD Maroc?

#### **Niveau Régional d'Action 1**

Il s'agit d'une méthode de travail qui, à travers la création de groupes de travail multisectoriels au niveau de la province et de la région, réalise une planification stratégique PARTICIPATIVE qui se traduit par le « Plan du Territoire pour la Coopération Internationale ».

Ce document permet de faciliter et de coordonner les relations de la coopération décentralisée européenne avec ses homologues marocaines.

La réponse au document se présente sous forme de projets spécifiques qui, encadrés dans le plan du territoire, sont réalisés conjointement entre les collectivités marocaines et les collectivités de la coopération décentralisée européenne. Ainsi, une plus grande appropriation et durabilité de l'action est assurée.

#### **Niveau National d'Action 2**

Pour garantir l'encadrement de chaque projet dans une politique nationale et dans le processus du pays, le Comité National de Coordination est créé. Il doit approuver tous les projets présentés par les régions, ainsi que permettre d'ouvrir le débat entre les niveaux régional et national. Selon les thématiques des sessions du CNC, les Ministères ou institutions concernés seront invités à y participer.

#### **Niveau International d'Action 3**

Le Programme ART International assure le contact entre les réseaux thématiques de développement et les priorités du pays. Les réseaux existants sont :

- 1 Économie Locale
- 2 Genre
- 3 Services de la Santé
- 4 Universités
- 5 Innovation

Ces réseaux disposent de spécialistes qui sont au service des Groupes régionaux pour réaliser des projets innovateurs dans chaque domaine.

## 2. Application de la méthodologie au niveau régional

En premier lieu, la volonté politique des autorités régionales (wilayas et conseils régionaux) est nécessaire pour constituer un groupe de travail à temps complet qui sera une référence pour les partenaires de la coopération internationale mobilisés par le Programme ART GOLD.

La wilaya et/ou le Conseil Régional met à disposition un siège pour le GTR. Le Programme se charge de l'équipement du siège (ordinateurs, meubles et un véhicule). Des profils de GTR, ainsi que des fonctions et des activités sont disponibles en annexe.

Au niveau de la province, la création des GTPs s'appuie sur des groupes de l'INDH déjà existants.

Une fois constitués les Groupes, le cycle de Programmation Locale se met en route. Il est structuré en trois parties parallèles :

- 1) Formation du GTR, du GTP et des acteurs locaux (fonctionnaires et associations).
  - Formation sur la méthodologie ART GOLD.
  - Planification territoriale pour préparer le document participatif pour la Coopération Internationale.
  - Formulation des projets pour l'ART GOLD.
  - Approche genre.
  - Fonctionnement de la Coopération décentralisée.
  - Analyse environnementale dans les projets de développement.
  - Cartes des risques et des ressources au niveau des collectivités locales
  - Suivi et évaluation.

Ces formations seront effectuées par l'équipe ART GOLD et par des experts nationaux et internationaux engagés à cet effet. Les formations s'inscrivent dans la continuité ou en complément de celles déjà données sur le territoire pour éviter une duplication d'actions et d'efforts. Ces formations seront donc coordonnées avec des institutions de la coopération internationale ou des

associations locales qui travaillent dans la zone. Les formations seront toujours effectuées au niveau régional, provincial et pour quelques-unes communal. Il convient que soient formés des membres du GTR pour qu'ils transfèrent eux-mêmes les formations au niveau provincial.

## 2) Réalisation du Document de planification stratégique pour la coopération internationale

- Le GTR se chargera de récolter tous les documents de planification stratégique existants et mis à jour dans le territoire
- Les GTPs réaliseront le même travail au niveau provincial
- Le format pour la réalisation du document leur sera livré. D'autre part, ils seront accompagnés à tout moment par les techniciens du programme ART GOLD pour effectuer l'analyse des données et des statistiques, et garantir un langage clair et précis pour la coopération décentralisée.
- La création de Commissions thématiques est prévue au niveau de la Province et au niveau de la Région pour examiner les axes stratégiques du développement provincial sur la base des priorités définies par les collectivités locales.
- Les provinces choisiront deux ou trois communes prioritaires d'intervention et ses critères de sélection par rapport aux Objectifs du Millénaire pour le Développement, l'INDH, les potentialités, la présence de la Coopération Internationale dans le territoire etc.
- Le document contient une caractérisation du territoire par secteurs, indicateurs IDH, présence de la coopération Internationale, potentialités, problématiques et axes stratégiques du développement pour la coopération internationale. Le document inclut aussi une caractérisation similaire mais synthétisée par chaque province comprenant le choix des communes urbaines et rurales sur lesquelles se concentrera une partie des ressources du programme et de la coopération décentralisée.
- L'approbation du document devra être réalisée par les responsables politiques et institutionnels au niveau des provinces et de la région. Elle se fera à travers des ateliers d'approbation dans lesquels les résultats des documents sont partagés avec les institutions locales et internationales qui ont participé à son élaboration.
- Quand le document sera réalisé, il sera envoyé par l'équipe ART GOLD, avec l'approbation du CNC, à tous les partenaires de la coopération décentralisée du réseau ART international qui veulent

travailler dans les régions mentionnées.

- À travers la coopération décentralisée, les projets seront réalisés et encadrés dans les axes stratégiques identifiés. Le GTR coordonnera et mettra en contact la coopération décentralisée et ses homologues marocains. Il devra faciliter la réalisation des missions, le suivi et la justification des projets en accord avec les institutions et les associations locales responsables.
- Le document pour la Coopération Internationale restera en vigueur trois ans.
- Le Programme ART GOLD renforce le rôle du territoire à travers des groupes plutôt que des visions purement institutionnelles.

3) Projets d'impact : Pendant l'étape de programmation locale est prévue la réalisation des projets d'impact. Ceux-ci servent à gagner la confiance du territoire pendant l'étape de réalisation du document pour la Coopération Internationale.

- Ces projets peuvent avoir un impact à l'échelle régionale ou à une échelle plus réduite au niveau communautaire s'il s'agit des projets qui complètent un programme ou s'ils apparaissent comme l'expression d'un besoin concret dans un territoire
- Le programme ART GOLD s'efforce de les intégrer à la stratégie de l'INDH dans la zone et d'acquérir leur confiance pour attirer la coopération décentralisée vers ces derniers.

### 3. La fonction d'appui à la coordination de la coopération dans le territoire

Les groupes de travail permettront d'harmoniser toutes les activités de la coopération internationale dans leur territoire. La Maison du Développement sera le lieu ouvert à tous les acteurs de la coopération décentralisée dans le territoire. De même, il représentera l'espace de coordination et de formation pour les associations et les partenaires qui requièrent une vision stratégique du territoire, ainsi qu'un centre de SERVICES pour la Coopération Internationale.

Par conséquent, elle pourra partager l'espace avec d'autres programmes de coopération en cours et d'autres initiatives qui visent les mêmes objectifs dans le cadre d'une stratégie commune.